



LA LetTRE

CAISSE DE RETRAITES DU PERSONNEL DE LA RATP



ÉDITORIAL

2022 est la première année de la nouvelle Convention d'Objectifs de Gestion (COG) qui va régir votre caisse de retraite, la CRP RATP, jusqu'en 2026.

Pour faire simple, une Convention d'Objectifs et de Gestion fixe pour plusieurs années les objectifs principaux et les moyens (financiers et humains notamment) d'un organisme tel que la CRP RATP mais aussi les indicateurs permettant aux ministères de tutelle, aux corps de contrôle ou aux affiliés de mesurer le degré d'atteinte par cet organisme des objectifs qui lui ont été assignés.

La CRP RATP a fixé, en lien avec les pouvoirs publics, sa feuille de route pour la période 2022-2026 et celle-ci a été validée par son Conseil d'Administration en juin 2021.

Cette COG est orientée autour de trois ambitions majeures :

- Proposer une offre client personnalisée et cohérente avec les services de l'inter-régimes ;
- Conforter notre légitimité par une identité de performance ;
- Accompagner le changement auprès des collaborateurs.

La première, autour du et même des services rendus ou à rendre, est bien évidemment celle qui concerne le plus ses affiliés, actifs comme retraités.

Plusieurs orientations seront priorisées dans ce périmètre.

Ainsi, il s'agira pour notre organisme de proposer une offre client personnalisée et cohérente voire d'offrir un parcours client numérique complet. Elle devra se faire notamment en enrichissant son offre actuelle de télé-services au sein de vos espaces personnels mais aussi ses outils d'accompagnement favorisant par tout un chacun le recours à ceux-ci.

La CRP RATP ambitionne bien évidemment sur la durée de cette COG de continuer à garantir, individuellement, pour ses affiliés la qualité et l'efficacité des services fondamentaux, en maintenant donc une offre d'accueil physique et en la complétant pour les personnes plus vulnérables, en pérennisant la bonne performance de son offre d'accueil téléphonique, en enrichissant les dispositifs d'écoute client afin d'appréhender au mieux les besoins de ses affiliés et les services susceptibles d'être rendus par la Caisse. Elle aspire aussi à continuer à privilégier le respect des délais de liquidation des pensions et de traitement des demandes.

Elle le fera tout en intégrant l'offre de service inter-régimes, offre de ses partenaires retraite, comme l'utilisation du simulateur M@rel, le bénéfice de la Demande de Retraite En Ligne (DRIL) ou encore la mise en œuvre des évolutions liées à la mutualisation des Contrôles d'Existence (MCE).

Le développement de cette offre de service ne devra pas pour autant occulter trois chantiers à venir majeurs pour notre organisme : l'ouverture à la concurrence d'une partie importante de l'activité de la RATP, la migration de sa base carrières dans un répertoire des carrières commun à tous les régimes et bien évidemment une réforme des retraites, quel qu'en soit son contenu.

Autant de chantiers ou de projets que le personnel de votre caisse de retraite devra relever dans les mois et années à venir.

Christophe Rolin
Directeur de la CRP RATP



VOS SERVICES EN LIGNE



À VOTRE SERVICE !

Afin que vous puissiez accéder à l'ensemble des services en ligne mis en place pour nos pensionnés :

- ATTESTATIONS DE PENSIONS MENSUELLES ;
- VOS ATTESTATIONS FISCALES ;
- LA POSSIBILITÉ DE MODIFIER VOTRE RIB EN LIGNE,
- OU ENCORE VOTRE SITUATION FAMILIALE

Nous vous invitons utiliser aussi souvent que vous le souhaitez **votre espace personnel dédié** en vous connectant sur **Mon espace personnel**.

Si vous avez oublié votre mot de passe, ou avez besoin d'aide pour vous connecter, vous trouverez en haut à gauche : **«Besoin d'aide pour vous connecter ?»**

The screenshot shows the CRP (Caisse de retraites du personnel de la ratp) website. At the top, there is a navigation bar with the CRP logo, the text 'caisse de retraites du personnel de la ratp', and tabs for 'Actifs', 'Pensionnés', and 'Administrateurs'. A link 'Ouvrir une session' and 'Contactez-nous' are also present. Below the navigation bar, there is a section titled 'Authentification'. In the top left of this section, there is a link 'Besoin d'aide pour vous connecter ?' which is circled in orange. An orange arrow points from this link to the text above the screenshot. Below the link, there are two main columns. The left column is titled 'Pas encore inscrit ?' and contains a list of services for active affiliates and pensioners. The right column is titled 'Déjà inscrit ?' and contains a login form with fields for 'N° de Sécurité Sociale' and 'Mot de passe', and a button 'Ouvrir une session'. At the bottom of the right column, there is a link 'Mot de passe oublié ? (Je refais une demande)'.



MA RETRAITE À L'ÉTRANGER



**VOUS ÊTES RETRAITÉ(E) À L'ÉTRANGER ?
VOUS PERCEVEZ UNE OU PLUSIEURS RETRAITES FRANÇAISES ?**

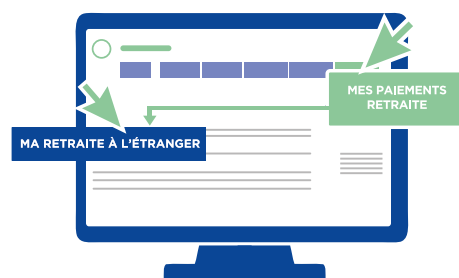
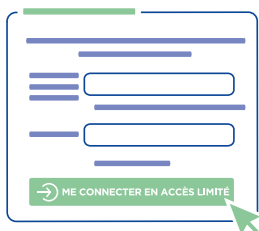
Vous devez transmettre chaque année un justificatif pour continuer à percevoir cette retraite.

Vos régimes de retraite vous proposent un service unique pour effectuer cette démarche en ligne :
«Ma retraite à l'étranger».

RENOYER VOTRE DOCUMENT PAR INTERNET

COMMENT UTILISER LE SERVICE EN LIGNE ?

- 1 CONNECTEZ-VOUS À**
votre compte retraite sur
www.info-retraite.fr
- 2 ACCÉDEZ AU**
service
«Ma retraite à l'étranger»
depuis
«Mes paiements retraite»



SCANNEZ OU PHOTOGRAPHIEZ

votre certificat de vie, complété, daté et signé*
Si nécessaire, déclarez votre situation maritale
directement depuis le service, en cochant la
case correspondant à votre situation.



CLIQUEZ SUR

«Joindre mon certificat» et sélectionner
votre document** à envoyer



CLIQUEZ SUR «Envoyer»

**VOUS ÊTES INFORMÉ PAR E-MAIL
DE L'ENVOI DE VOTRE DOCUMENT.**

** Des applications mobiles existent pour
vous aider à numériser votre document.
Il est recommandé de les utiliser pour
faciliter le traitement de votre dossier.*

***Envoyez uniquement le certificat de
vie, tout autre document (RIB ou
réclamation par exemple) ne sera
pas pris en compte.*

Pour vérifier
la conformité
de votre document,
scannez ce QR code :



BESOIN D'AIDE ?

Pour votre compte retraite : (+33) 9 77 40 50 30

Pour votre certificat de vie : (+33) 9 74 75 76 99

Du lundi au vendredi de 8h à 17h (appel non surtaxé et depuis l'étranger coût d'un appel vers la France)



MA RETRAITE À L'ÉTRANGER

QUESTIONS FRÉQUENTES :

Si vous ne trouvez pas de réponse à vos interrogations, n'hésitez à consulter :

<https://aide.info-retraite.fr/mce>

- **J'AI REÇU UNE RELANCE ALORS QUE J'AI DÉJÀ DÉPOSÉ MON CERTIFICAT EN LIGNE :**

Si vous avez envoyé récemment vos justificatifs, il est inutile de refaire la démarche.

En revanche, si votre dépôt date de plus d'un mois, nous vous invitons à répondre à ce courrier

- **JE SUIS DE RETOUR EN FRANCE DÉFINITIVEMENT, QUELLE EST LA DÉMARCHÉ À SUIVRE ?**

Il convient d'informer au plus vite vos différents régimes de retraite pour attester de votre changement de situation.

Ainsi, votre dossier ne sera plus géré dans le cadre du dispositif de contrôle d'existence annuel.

- **J'AI REÇU PLUSIEURS DEMANDES DE CERTIFICAT DANS UNE MÊME ANNÉE**

En raison d'une incohérence d'informations entre vos régimes de retraite, il est possible que plusieurs enquêtes vous soient adressées.

Nous vous invitons à répondre impérativement à toutes les enquêtes afin de garantir le maintien de l'ensemble de vos retraites.

Si votre certificat est daté de moins de 3 mois vous pouvez, pour la seconde enquête reçue, transmettre une copie de ce certificat de vie.

Nous vous invitons à contacter vos régimes de retraite pour procéder à la correction des informations de votre dossier.

- **JE SUIS EN FRANCE TEMPORAIREMENT, COMMENT FAIRE COMPLÉTER MON CERTIFICAT DE VIE ?**

Nous vous invitons à vous adresser à la mairie de votre lieu de résidence en France et de nous adresser ce document à l'adresse suivante :

**Centre de traitement
Retraite à l'étranger
CS 13999 ESVRES
37321 TOURS
CEDEX 9 FRANCE**



VOS INFORMATIONS UTILES



VOS DIFFÉRENTS INTERLOCUTEURS

Les remboursements des frais médicaux ne sont pas pris en charge par la CRP RATP mais, comme lorsque vous étiez en activité, par :

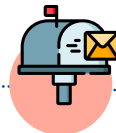
la CCAS de la RATP : 01.58.76.03.34

Il en est de même pour la mutuelle même si toutefois vous avez le choix de vous affilier à la mutuelle que vous souhaitez :

Mutuelle du Personnel de la RATP : 09.69.39.11.70

Il n'appartient pas à la CRP RATP de vous délivrer de titres de circulation. Nous vous invitons à vous rapprocher du service de la RATP au : **34 rue de Championnet, Paris 75018 • Tél : 01.58.76.09.18**

cartes-agent.retraite.famille@ratp.fr



NOUS ÉCRIRE

Pour le dépôt de vos demandes de départ, de réversion, ou pour l'envoi de tout autre type de courriers, vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante : **Immeuble PERIGARES A, 201 rue Carnot 94127 FONTENAY SOUS BOIS Cedex**

Nous vous rappelons qu'une boîte aux lettres sécurisée est à votre disposition devant l'immeuble CRP RATP, en dessous de l'interphone.

Dans le cadre de ces correspondances et afin de faciliter la numérisation et le traitement de vos courriers, nous vous remercions de bien vouloir nous adresser **des documents lisibles, en format A4 ou A3, non découpés, non agrafés et non scotchés.**



CALENDRIER DES PAIEMENTS DES PENSIONS 2022

- **Jeudi 28 juillet**
- **Mardi 30 août**
- **Jeudi 29 septembre**

- **Vendredi 28 octobre**
- **Mardi 29 novembre**
- **Jeudi 29 décembre**

En 2022 : date de l'ordre de mise en paiement par la CRP RATP à votre banque*.
Sauf exception, le compte du pensionné est crédité dans les 24 à 72 heures suivantes.

*Le délai peut être plus long pour les personnes vivant à l'étranger.

LE CALENDRIER DE PAIEMENT DE VOTRE
PENSION EST CONSULTABLE SUR LE SITE

JE CONSULTE

CRP RATP
201 rue Carnot
94127 Fontenay-sous-Bois Cedex
Tél. : 01 49 74 72 20
www.crpratp.fr

